Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-212202071-20260924-2026D66-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département
Des Côtes d'Armor

COMMUNE DE PLOUARET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 24 septembre 2026

Nombre de conseillers en exercice :	19	Date de convocation :	18 septembre 2026
Présents à la séance :	16	Date d'affichage :	18 septembre 2026
Nombre de procurations :	03		
Nombre de votants :	19		

L'an deux mille vingt-six, le jeudi vingt-quatre septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil, sous la présidence de Mme Nadine SALLOU-LE GUEN, Maire.

Présents : MM SALLOU-LE GUEN Nadine, LE GUEUZIEC Jean-Yves, PERRON Sandra, BLANZIN Jérémy, LE CORRE Nathalie, GUEGAN Stéphane, KERVARREC Isabelle, LE GUERN Frédéric, LELIEU Florence, LELONG Benjamin, LOUTRAGE Audrey, PRIGENT Sylvain, CHENAIS Titouan, PRIGENT Philippe, PRAT Jean-Yvon, LE BRAS JACOB Laëtitia

Absents : CADIOU Gaby, LE GALLOU Gwenola, PASQUIOU Mélanie

Procurations : CADIOU Gaby à LE CORRE Nathalie, LE GALLOU Gwenola à SALLOU-LE GUEN Nadine, PASQUIOU Mélanie à LE BRAS JACOB Laëtitia

Secrétaire de séance : CHENAIS Titouan

N° 2026-66

Participation au financement du parc roulant du SDIS 22

Madame le Maire informe l'assemblée que le SDIS 22 (Service Départemental d'Incendie et de Secours) est confronté à une situation financière préoccupante, particulièrement sur sa capacité à maintenir un parc de matériels roulants en adéquation avec ses missions opérationnelles.

La politique de sécurité civile costarmoricaine s'appuie sur un maillage territorial de 59 centres d'incendie et de secours armés par 566 engins de secours, répartis comme suit :

- 150 poids lourds,
- 339 véhicules légers (ambulances, véhicules tout usage),
- 3 engins spéciaux affectés au CIS de Bréhat,
- 23 moyens nautiques,
- 51 remorques.

Ce fonds de concours vise à améliorer le renouvellement des véhicules de secours, aujourd'hui vieillissants. En effet, plus de 130 véhicules du SDIS ont dépassé leur date d'amortissement technique, imposant une charge d'entretien de plus en plus lourde et faisant peser un risque croissant de réforme de ces véhicules sans capacité de pouvoir les remplacer, Avec des moyennes d'âge de réforme supérieures à 15 ans pour les ambulances et à 28 ans pour les engins incendie et porteurs d'eau, les pièces de rechange n'existent plus et ces véhicules ne répondent plus aux dernières normes de sécurité.

Par délibération du 11 avril 2025, le SDIS 22 a donc acté la création d'un fonds de concours volontariste porté par l'ensemble des communes du département, sur la base d'1,50 € par habitant sur les exercices 2025 et 2026.

Sur cette base, la subvention d'investissement annuelle à verser par la commune de Plouaret s'élèverait à 3 591 €.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-212202071-20260924-2026D66-DE

Vu l'avis de la commission « Administration générale » du 11 septembre 2026,

Entendu cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le versement d'un fonds de concours pour le financement du parc roulant du SDIS 22, d'un montant de 3 591 € pour l'année 2026, sur la base de 1,50 € par habitant (population DG 2024).

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de participation et tout document afférent à ce dossier.

Le Maire,
Nadine SALLOU-LE GUEN

Le Secrétaire de séance,
Titouan CHENAIS